

Luxembourg

PROPOSITIONS PATRONALES POUR RELANCER L'ÉCONOMIE ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Mi-avril, l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) a présenté son plan d'action pour relancer l'économie et le marché du travail luxembourgeois. Dans ce document, le patronat fixe quatre grands objectifs pour lesquels il décline un certain nombre de propositions concrètes. Ces quatre objectifs sont les suivants : rétablir la compétitivité des entreprises, rétablir l'équilibre budgétaire, créer de la croissance, et améliorer l'efficacité du marché du travail.

Pour **rétablir la compétitivité des entreprises**, le patronat propose de réduire le coût salarial unitaire au niveau de celui de l'Allemagne et de récupérer l'écart en matière de productivité entre le Luxembourg et les pays voisins. Pour ce faire, le patronat réclame :

- la mise en place d'une véritable politique de réduction et de modération salariale, qui passe par un moratoire des augmentations de salaires dans les conventions collectives, un moratoire de l'indexation des salaires pendant deux ans, et aucune augmentation du salaire minimum ;
- une augmentation du temps de travail et une plus grande flexibilité du travail ;
- un moratoire sur les charges fiscales et sociales pesant sur les entreprises ;
- la réduction des coûts administratifs ;
- la lutte contre l'inflation, en n'augmentant ni les tarifs publics, ni le prix de l'eau, ni le coût de l'énergie.

Par ailleurs, le **rétablissement de l'équilibre budgétaire** ne doit pas passer par des mesures d'augmentation des impôts qui freinent la croissance mais bien par un rétablissement de la compétitivité et par le retour de la croissance économique. Le patronat estime donc qu'il ne faut pas hypothéquer le développement futur de l'économie luxembourgeoise par des charges fiscales supplémentaires, mais s'attaquer, en revanche, aux dépenses publiques. Pour ce faire, il faut réformer le financement de la sécurité sociale, et notamment du système de retraite et prendre des mesures sur les transferts sociaux. Pour l'UEL, il est important de réaliser une analyse de l'efficacité du système des transferts sociaux (ex. allocations familiales, allocation d'éducation, retraite, etc.) pour identifier

les marges de manœuvre budgétaire et rétablir l'équilibre structurel des régimes de sécurité sociale sans augmentation des cotisations sociales à la charge des entreprises.

Pour **créer de la croissance**, l'UEL propose les mesures suivantes :

- encourager le développement de nouveaux produits et de services à haute valeur ajoutée ;
- développer des niches de compétence ;
- favoriser l'innovation dans les entreprises ;
- soutenir la recherche à la fois dans le secteur privé et dans le secteur public ;
- améliorer le système éducatif et encourager la formation tout au long de la vie.

Enfin, l'UEL propose quatre axes prioritaires pour **accroître l'efficacité du marché du travail** : la réduction du coût du travail, la flexibilisation de l'organisation du temps de travail, le caractère volontaire des plans de maintien dans l'emploi et la réforme de l'ADEM (Administration de l'emploi). À titre d'exemple, la flexibilité du temps de travail pourrait passer par une extension des périodes de référence par voie législative et par voie de convention collective et une autorisation de dépassement de la durée hebdomadaire du travail dans certains secteurs.

Par ailleurs, le gouvernement a proposé un certain nombre de mesures sur l'indemnisation du chômage, sur le maintien dans l'emploi des plus de 50 ans et sur la formation des demandeurs d'emploi. Si l'UEL soutient ces mesures, elle rappelle néanmoins que les entreprises en difficulté ont déjà réalisé d'importants efforts pour maintenir le personnel dans l'emploi sur une base volontaire. De ce point de vue, il est donc primordial de préserver le caractère facultatif de la mise en œuvre des plans de maintien dans l'emploi, et de garantir que cette procédure ne constitue pas un préalable à l'établissement d'un plan social.

Enfin, le patronat réclame une réforme rapide de l'ADEM, notamment afin de rétablir la confiance des entreprises vis-à-vis de cette administration et les inciter à davantage déclarer les postes vacants.

Source : Union des entreprises luxembourgeoises - avril 2010